

Procédures collectives

La sauvegarde

NON CONFIDENTIELLES

Quand ?	Pourquoi ?	Comment ?
Difficultés avérées sans cessation des paiements	Gel des dettes antérieures pour continuer l'activité	<ul style="list-style-type: none"> • A l'initiative du dirigeant • Honoraires réglementés



Rôle des administrateurs judiciaires ou mandataires judiciaires	Diagnostic de la situation de l'entreprise, négociations avec les créanciers, restructuration des dettes, accompagnement dans l'établissement du plan de sauvegarde auprès du Tribunal.
---	---